

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2010-07-022/MJ du 21 juillet 2010 du collège de la Haute Autorité de santé portant modification de la composition de la commission qualité et diffusion de l'information médicale

NOR : SASX1030703S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 21 juillet 2010,
Vu la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie ;
Vu le décret n° 2004-1139 du 26 octobre 2004 relatif à la Haute Autorité de santé ;
Vu la décision 2008-09-071/MJ du collège de la Haute Autorité de santé portant nomination du président et des membres de la commission qualité et diffusion de l'information médicale ;
Vu le règlement intérieur du collège de la Haute Autorité de santé,

Décide :

Article 1^{er}

MM. les docteurs Gérard NGUYEN et Jacques GLIKMAN sont nommés membres permanents de la commission qualité et diffusion de l'information médicale, en remplacement de Mme le docteur Anne-Laure LÉ DORIOL et de M. Thomas HEUYER, démissionnaires.

Article 2

Le directeur est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 21 juillet 2010.

Pour le collège :
Le président,
PR. L. DEGOS